

Association NENY (Non aux Éoliennes entre Noirmoutier et Yeu)



Siège 85330 Noirmoutier-en-l'Île
Adresse postale BP 307 - 85330 Noirmoutier-en l'Île
<http://www.neny-stop-offshore.com>
mail.neny@orange.fr
Tel : 06 34 58 28 37

Contact presse :
Stéphane BUREAU
stephane.bureau@free.fr
06 07 25 93 08

25 Février 2019

L'association NENY a souhaité réagir suite à la diffusion d'un tract émanant de la mairie de l'île d'Yeu justifiant le projet.

FOCUS SUR LES EMPLOIS PROMIS À L'ÎLE D'YEU

L'association NENY est parfaitement consciente des espoirs suscités par ce projet en terme d'emplois. Elle ne saurait reprocher aux élus de l'île d'Yeu d'avoir cru en ce projet afin que l'île puisse rester vivante toute l'année. Mais au-delà de cette intention très louable, il faut hélas faire preuve de réalisme !

Si le projet aboutit, la coordination des deux années de travaux en mer se fera depuis Saint Nazaire ⁽¹⁾.

La construction du parc éolien sera assurée par de très gros bateaux spécialisés (navires câbliers, navires auto-élévateurs, navires de servitude...) qui ne viendront évidemment pas faire relâche à Port Joinville.

Comment leurs équipages pourraient-ils faire profiter l'économie de l'île comme il est affirmé à la fin de ce tract ?

Ensuite, une fois le parc éolien en fonctionnement, il faut rappeler qu'**environ 80 emplois étaient promis à l'île d'Yeu, dont une majorité de techniciens de maintenance**. On peut ainsi lire dans les documents présentés à l'enquête publique : « *On compte environ 125 emplois pour l'ensemble des travaux de maintenance courante. Ils seront répartis de la manière suivante : environ deux-tiers sur Yeu et environ un tiers à Noirmoutier* » ⁽²⁾.

On apprend à la lecture de ce tract que le nombre d'emplois directs aurait été « revu à la baisse suite à la renégociation du prix d'achat du MWh par l'Etat » ! (note : la renégociation a eu lieu en juin dernier après l'enquête publique).

Comment ne pas être indigné par une telle annonce ?

Tarif d'achat renégocié ou pas, les besoins de maintenance des éoliennes seront les mêmes et il n'y aucune raison qu'EMYN restreigne les emplois - sauf à s'interroger si ces emplois ont jamais vraiment existé !

Il faut aussi rappeler que beaucoup d'emplois seront délocalisés. On lit par exemple dans les documents de l'enquête publique que « *la majorité des décisions stratégiques d'exploitation du parc éolien seront prises depuis Le Tréport quant à l'optimisation de la production et des activités de maintenance (...)* » ⁽³⁾.

Idem pour la maintenance "lourde" qui se fera « *depuis le Grand Port Maritime du Havre ou un autre port d'envergure similaire* » ⁽⁴⁾.

On lit aussi dans ce tract : « *Ces emplois ne vont pas concerner que des islais* ».

Bel aveu ! **Nous sommes également convaincus depuis le début que ce projet ne profitera qu'à très peu d'islais, principalement des marins qui quitteront la pêche pour piloter les bateaux de maintenance. Triste perspective pour l'île d'Yeu, ce projet ne va faire qu'accélérer le déclin de la pêche.**

D'ailleurs, combien de jeunes ont vraiment envie de faire le travail de technicien de maintenance ?

Un métier qui sera assurément très dur : le transfert du bateau vers l'éolienne sera une opération particulièrement délicate, il n'y aura pas d'ascenseur dans l'éolienne, il faudra parfois travailler dans le vide, par mauvais temps il faudra se faire hélitreuiller (la nacelle est à environ 120 mètres de hauteur, soit 3 fois la hauteur du Grand Phare !)... Une parfaite condition physique étant nécessaire, il est hélas probable qu'une reconversion au bout de quelques années doive être envisagée.

N'oublions pas aussi EMYN a formulé des critères d'embauche très stricts, notamment disposer d'une expérience dans l'éolien offshore ⁽⁵⁾.

Combien de jeunes islais sont prêts à aller travailler plusieurs années en mer Baltique ou en mer du Nord pour satisfaire cette exigence ?

Nous sommes convaincus que l'île verra surtout passer des techniciens venant faire des missions ponctuelles et qui feront la navette entre ce projet et le projet jumeau du Tréport.

Des techniciens peut-être allemands (les éoliennes seront conçues par Siemens), ou pourquoi pas japonais ou portugais, puisque le projet est désormais détenu majoritairement par des investisseurs étrangers (le japonais Sumitomo et le portugais EDP).

Cela n'augure guère l'installation de nombreuses nouvelles familles.

Il faudra d'ailleurs expliquer pourquoi EMYN envisage très sérieusement de loger les techniciens à Saint-Gilles-Croix-de-Vie comme on peut le lire dans un de ses mémoire en réponse ⁽⁶⁾ !

Enfin, quelles garanties avons-nous que la base de maintenance soit pérennisée à l'île d'Yeu ?

Ne peut-on pas craindre lors d'un énième changement d'actionnaires que toute la maintenance soit rapatriée à Saint Nazaire ?

Dans la même darse devront cohabiter les deux catamarans de la compagnie Yeu-Continent et deux gros catamarans chargés de la maintenance ⁽⁷⁾. Ce choix sera-t-il fonctionnel ?

De plus, pour un industriel, il n'y a rien de rationnel à éclater sa maintenance entre plusieurs pôles (Yeu – Noirmoutier – le Havre ou Saint Nazaire). Le choix de l'île d'Yeu n'est qu'un choix politique.

Sur Neptune FM lors de ses vœux, le maire n'a pas hésité à affirmer de manière très ingénue que si « *il n'y a pas de maintenance à l'île d'Yeu, il n'y aura pas de parc éolien parce qu'il s'y opposera* » !

Nous invitons les élus à faire preuve de réalisme et à enfin s'opposer à ce projet qui n'est qu'une impasse sociale, économique et environnementale.

Emmanuel VRIGNAUD
Président de l'Association NENY

Sources :

(1) Doc 5.2.1, Document 2 : Description du programme et état initial commun, page 113

(2) Doc 5.2.1, Document 2 : Description du programme et état initial commun, page 148

(3) Doc 5.2.1, Document 2 : Description du programme et état initial commun, page 157

(4) Doc 5.2.1, Document 2 : Description du programme et état initial commun, page 67

(5) <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/lile-dyeu-85350/eolien-en-mer-focus-sur-les-techniciens-de-maintenance-3871894>

(6) Mémoire en réponse EMYN au procès-verbal de la commission d'enquête du 06/06/2018 –25 juin 2018, page 57

(7) Doc 5.2.1, Document 2 : Description du programme et état initial commun, page 149